

Duplicata

## RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)  
53004 LAVAL CEDEX  
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67  
[www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

FITECO  
50 boulevard Felix Grat  
53000 Laval

V/REF :

N/REF : 71 B 6 / 2008-R-8

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 14/02/2008,

Requête en date du 04.02.2008 sollicitant la nomination d'un commissaire aux comptes afin d'évaluer le titre  
FITECO.

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE LAVAL en date du 13/02/2008

- Nomination de Mr CAILLAULT Daniel à cette fonction.
- Désignation d'un commissaire aux apports

Concernant la société

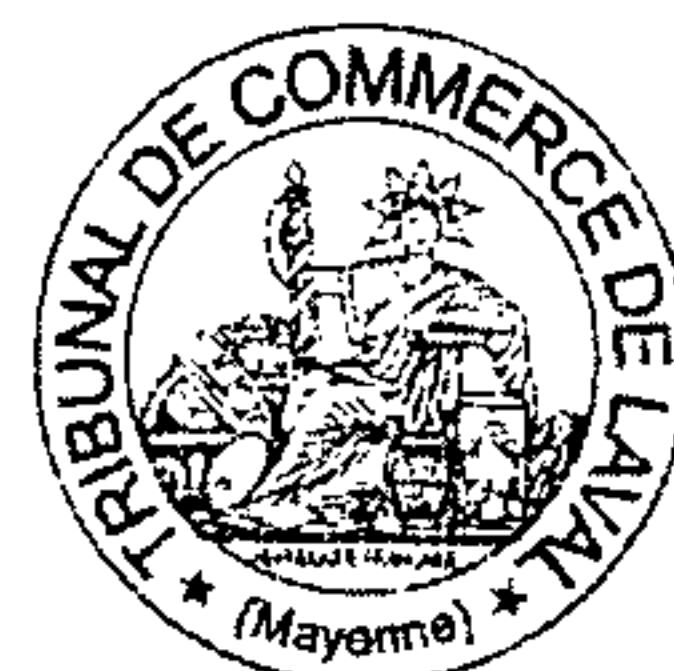
FITECO  
Société par actions simplifiée  
50 boulevard Felix Grat  
53000 Laval

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-R-8 le 14/02/2008

R.C.S. LAVAL 557 150 067 (71 B 6)

Fait à LAVAL le 14/02/2008,

Le Greffier



## REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Laval

Je soussigné :

**Jean-Marie VANDERGUCHT**, Président de la société FITECO, Société par Actions Simplifiée au capital de 6 122 400€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 557 150 067 et dont le siège social est situé à Laval (Mayenne) – 50 Boulevard Félix Grat,

A l'honneur de vous exposer :

- La société FITECO a constitué un fonds commun de placement d'entreprise classé dans la catégorie: " FCPE investi en titres non cotés de l'entreprise " ayant pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières limité à recevoir les sommes attribuées aux salariés dans le cadre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise
- Le fonds est géré par NATEXIS EPARGNE ENTREPRISE, société commerciale dont l'objet social est conforme à l'article 12 de la loi n° 88-1201 du 23 décembre agréée par la COB, en vertu des dispositions du règlement n° 96-02 COB.
- Ladite société de gestion qui assume la responsabilité des valeurs de négociation, demande que la valeur de l'action soit, au préalable, déterminée par voie d'expert.

C'est pourquoi, le requérant sollicite la nomination d'un expert à l'évaluation du titre FITECO et propose de nommer à cette fonction :

- Monsieur **Daniel CAILLAULT**, expert-comptable judiciaire, commissaire aux comptes, inscrit au tableau de la région des Pays de Loire et demeurant au MANS (72) – 14 Avenue Pierre Mendès-France, Centre Etoile-Jacobins, qui a déjà exercé cette mission pour les exercices précédents.

Fait à Laval  
Le 4 février 2008

A handwritten signature, appearing to read "J. Marie Vandergucht", is written in black ink over a diagonal line.

## ORDONNANCE

cces/s/ks

Nous, Blaise ZAGO, Président du Tribunal de Commerce de LAVAL, assisté de Maître Patrick GUICHAOUA, Greffier,

Vu les articles L 225-147 et L 236-11 du Nouveau Code de Commerce,

Vu le décret du 23 Mars 1967 modifié,

Vu la requête ci-contre et les motifs y exposés,

### DESIGNONS :

**Mr CAILLAULT Daniel  
Expert-Comptable  
14 Avenue Pierre Mendès France  
72000 LE MANS**

En qualité d'expert à l'évaluation du titre FITECO, comme ci-demandé dans la requête.

Fait à LAVAL

le 13-02-2008

**LE GREFFIER**

Patrick GUICHAOUA

**LE PRESIDENT**

Blaise ZAGO